

DATE : 18/06/2023

REFERENCE : DGS-URGENT N°2024_09

TITRE : COVID-19 : INTERRUPTION DES COMMANDES PENDANT LA PERIODE INTER-CAMPAGNES ET ARRÊT DU TELESERVICE VACCIN COVID

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Le renouvellement vaccinal de printemps, en métropole, en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane, à destination des personnes les plus fragiles a **pris fin le 16 juin dernier**.

La commande de vaccins via le portail de commande de Santé publique France par les effecteurs de ville sera interrompue à l'issue de la session de commande des lundi 17 et mardi 18 juin 2024. Les commandes de vaccins contre le Covid-19 reprendront pour le début de la campagne vaccinale à l'automne prochain, sauf situation sanitaire exceptionnelle nécessitant la mise en place d'une nouvelle campagne de vaccination avant l'automne.

La fermeture du portail n'empêche pas, dans un contexte de circulation virale accrue, de poursuivre **les injections contre le Covid avec les stocks de vaccins disponibles en ville**, de toute personne considérée à très haut risque de développer une forme grave de la maladie, mais aussi de toute personne qui souhaiterait se faire vacciner.

Ce document comprend deux parties :

1. Interruption des commandes de vaccins pendant la période d'inter-campagnes
2. Arrêt du téléservice Vaccin Covid

1. Interruption des commandes de vaccins pendant la période d'inter-campagnes

La commande de vaccins contre le Covid-19 via le portail de commande de Santé publique France (SpF) sera interrompue pour les effecteurs de ville en période d'inter-campagne, à l'issue de la session des 17 et 18 juin en métropole, en

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane. Les doses commandées lors de cette dernière session seront livrées les 27 et 28 juin et pourront servir de **stock de sécurité en ville pour des vaccinations urgentes et exceptionnelles**.

Le vaccin **Comirnaty**[®] de Pfizer-BioNTech peut se conserver 10 semaines à une température entre +2°C et +8°C, après sa sortie du congélateur (toujours se référer à la date inscrite sur l'étiquette associée au flacon). Vous trouverez en annexe de ce DGS-Urgent, un **rappel des modalités de conservation et d'administration des vaccins du stock Etat**.

Les derniers lots de vaccin **Nuvaxovid**[®] de Novavax périmant au 30 juin 2024, la commande de vaccin n'est plus possible. Par ailleurs, il est demandé aux effecteurs de **procéder à la destruction de l'ensemble des lots périmés selon les circuits habituels en procédant à la déclaration de vos destructions en transmettant le certificat de destruction signé du pharmacien (comprenant l'identification de la pharmacie, la référence du vaccin avec son numéro de lot, la date de péremption ainsi que les quantités détruites) à l'adresse qualite@santepubliquefrance.fr**.

Les livraisons aux établissements hospitaliers disposant de congélateurs en -80°C se poursuivront, afin de sanctuariser un circuit d'approvisionnement en tout temps.

Calendrier d'ouverture et de fermeture du portail de commande :

Dates	Accessibilité du portail de commande
Jusqu'au 18/06/2024	Portail ouvert
A partir du 19/06/2024	Portail fermé
Date à déterminer	Le portail de commande ouvrira 2 semaines avant le début de la campagne d'automne 2024, les lundi/mardi (adaptation si jours fériés)

Sur la base des recommandations de l'Agence européenne des médicaments (EMA) d'adapter les vaccins Covid-19 au **variant JN.1** (sous-lignage de BA.2.86, lui-même sous-variant d'Omicron), **les fabricants mettront à jour la composition de leurs vaccins Covid-19 pour la campagne de vaccination de l'automne 2024-2025**. La mise à jour des vaccins permet de maintenir la protection contre la maladie alors que le virus continue toujours d'évoluer.

2. Arrêt du téléservice Vaccin Covid

A compter du 28 juin prochain, le SI Vaccin Covid sera définitivement arrêté. Il ne sera plus accessible aux professionnels de santé pour l'enregistrement de nouvelles injections ou la modification de cycles de vaccination. En effet, ce téléservice a été conçu pour faciliter la gestion des campagnes de vaccination en période de pandémie. Cette période étant terminée, il convient dès lors de procéder à l'arrêt définitif de cet outil.

A noter :

- Les assurés pourront continuer à télécharger les attestations depuis leur compte Ameli ou le téléservice « [Attestation de vaccination](#) » jusqu'au début du mois de septembre 2024.
- Les données enregistrées depuis les débuts de la vaccination sont conservées dans une base sécurisée pour une durée de 30 ans (aux seules fins d'information de la personne vaccinée en cas de risques nouveaux).
- Les nouvelles modalités de suivi des injections des vaccins Covid seront précisées avant le lancement de la campagne de vaccination de l'automne 2024-2025.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement.

Sarah SAUNERON
Directrice Générale adjointe de la Santé

Signé

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

ANNEXE

Rappel des modalités de conservation et d'administration des vaccins du stock Etat (se référer au résumé des caractéristiques des spécialités concernées) :

- **Comirnaty® Omicron XBB.1.5 30µg/dose dispersion injectable (bouchon gris) – Forme adulte (12 ans et +)**

Présentation : ce vaccin, prêt à l'emploi (ne nécessitant pas de dilution), est présenté sous forme de flacons multidoses qui contiennent **6 doses de 0,3 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C et à l'abri de la lumière**, dans la limite de **18 mois de conservation entre -90°C et -60°C**.

Administration : une dose de vaccin (0,3 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination.

- **Comirnaty® Omicron XBB.1.5 10µg/dose dispersion (bouchon bleu foncé) – Forme pédiatrique (5 ans – 11 ans)**

Présentation : ce vaccin, prêt à l'emploi (ne nécessitant pas de dilution), est présenté sous forme de flacons multidoses qui contiennent **6 doses de 0,3 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C et à l'abri de la lumière**, dans la limite de **12 mois de conservation entre -90°C et -60°C**.

Administration : une dose de vaccin (0,3 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination.

- **Comirnaty® Omicron XBB.1.5 3µg/dose dispersion (bouchon marron) – Forme pédiatrique (6 mois – 4 ans)**

Présentation : ce vaccin est présenté sous forme de flacons multidoses qui, après dilution, contiennent **10 doses de 0,2 mL**.

Conservation : **les flacons non ouverts** peuvent être conservés pendant un maximum de **10 semaines à une température entre +2°C et +8°C et à l'abri de la lumière**, dans la limite de **18 mois de conservation entre -90°C et -60°C**. Après dilution, le flacon, s'il est conservé à l'abri de la lumière à température ambiante sans dépasser +30°C doit être utilisé dans les 12 heures.

Administration : une dose de vaccin (0,2 mL) doit être administrée exclusivement par injection intramusculaire. Une surveillance de 15 minutes est recommandée après la vaccination.

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.